



10. Le divorce, le remariage, et l'abus

Introduction

Comprendre le divorce et le remariage.

A. Problèmes d'aujourd'hui :

1. La multiplication des divorces prononcés - même par certaines églises.
2. "Désertion proche" c.-à-d. Émotionnellement/affectueusement absent en étant physiquement présent
3. "Différends irréconciliables" - par exemple : désaccords constants/disputes/violence.

B. Quatre points de vue chrétiens basiques

1. Pas de divorce, pas de remariage, aucune exception.
2. Le divorce est permis en cas d'adultère ou d'abandon, mais pas de remariage.
3. Le divorce est permis en cas d'adultère ou d'abandon, remariage pour le conjoint lésé.
4. Le divorce est permis en cas d'adultère, d'abandon et dans certains cas de graves abus : le remariage est permis aux personnes offensées et aux repentis.

C. Passages pertinents

1. Ancien Testament
 - a. Deutéronome 24.1-4
 - b. Esdras 9-10
 - c. Jérémie 3.6-10 ; 31.31-32
 - d. Malachie 2.13-16
2. Nouveau Testament
 - a. Matthieu 5.31-32
 - b. Matthieu 19.3-12
 - c. Marc 10.2-12 et Luc 16.18
 - d. 1 Corinthiens 7.8-17

D. Propositions concernant le divorce et le mariage

1. En raison du caractère sacré du mariage et du sérieux des vœux d'alliance, tous les moyens bibliques doivent être épuisés pour maintenir l'unité de tout mariage (1 Cor. 7.12 ; 1 Pierre 3.1-2 ; Matthieu 18.15-17)
2. Si l'immoralité sexuelle, d'autres péchés ou même une séparation surviennent dans un mariage, mais que la réconciliation vers une

relation de cohabitation monogame est possible, alors le partenaire fidèle devrait pardonner et se réconcilier (Luc 17.3-4 ; Matt. 5.23-24)

La réconciliation après divorce devrait être le fruit de la repentance lorsque deux croyants ont divorcé (Mal. 2.13-16 ; Matthieu 5.32)

3. Quand un partenaire résiste à tous les moyens de réconciliation et refuse de maintenir une relation de cohabitation monogame (par péché sexuel impénitent ou désertion), alors le conjoint fidèle ne peut pas remplir ses obligations contractuelles et est libéré de la responsabilité morale de le faire (Jér. 3.6-10 ; Matt. 17.32 ; 1 Cor. 7.15). Quand ce lien de mariage est séparé par le divorce, le conjoint fidèle est alors libre d'épouser un autre chrétien (1 Cor. 7.8-9, 27-28).

4. Une personne mariée et divorcée avant son identification avec Christ et l'Église doit être considérée comme "demeurant dans la condition dans laquelle elle a été appelée," ce qui signifie qu'elle est libre de rester célibataire ou d'épouser un autre croyant (1 Cor. 7.20,24 ; cf. 2 Cor. 5.16-17).

5. Dans le cas où un divorce non biblique a eu lieu dans le passé d'une seule personne, les dirigeants de l'Église devraient alors aider cette personne à créer un plan spécifique de repentance selon les principes bibliques (Hébreux 13.17 ; Matthieu 18.18). Si une véritable repentance a eu lieu et qu'aucune réconciliation n'est possible avec l'ancien conjoint, alors le croyant pardonné pourrait poursuivre une autre relation sous la supervision des dirigeants de l'Église.

6. Dans les cas où une personne mariée a divorcé et s'est remariée de manière non biblique, la réponse est la confession et la repentance, puis la poursuite de son mariage actuel selon les principes bibliques. Il est tenu aux obligations de l'alliance conclue avec le nouveau conjoint.

E. Situations pratiques tirées de The Christian Counselor's Casebook, de Jay Adams ;

- Cas 2, page 4
- Cas 38, page 76
- Cas 40, page 80
- Cas 50, page 100
- Cas 53, page 106

F. Procédures à considérer dans diverses situations :

1. Première situation : les deux partenaires sont des croyants.

- a. Est-ce que l'offenseur est repentant ?
 - si non, suivre la procédure disciplinaire de l'église prescrite en Matt. 18.15-17.
 - s'il n'y a pas toujours de réponse (repentance), l'offenseur doit être traité comme un incroyant.
- b. Si l'offenseur est repentant, l'offensé est-il prêt à restaurer la relation ?
 - si non, expliquer l'attitude de Dieu à l'égard du divorce.
 - expliquer les bienfaits de la réconciliation et les difficultés causées par le divorce.
 - exposer l'exemple divin du pardon et la puissance de Dieu pour guérir.
- c. Si la personne offensée est prête pour la réconciliation, suivre un processus biblique de réconciliation et un plan de réengagement. Il est très utile de se faire conseiller.

d. Si un divorce pour immoralité persistante met fin au mariage, le remariage est possible. L'interdiction concerne les divorces où une telle immoralité n'existe pas.

2. Deuxième situation : l'un des partenaires est un croyant.

a. L'incroyant est-il prêt à rester, à être réconcilié et restauré ? Se retrouver en paix ? Abandonner l'immoralité ?

b. Si tel est le cas, des étapes de réconciliation et de réengagement doivent être suivies et des conseils bibliques doivent être appliqués.

c. Dans le cas contraire, le croyant n'est pas lié et le divorce est permis.

d. Le remariage est également permis : le croyant n'est pas lié, mais libre.

3. Troisième situation : les deux partenaires sont incroyants.

a. Bien que cela ne soit pas directement abordé dans les Écritures, les principes scripturaires du mariage s'appliqueraient.

b. Le besoin fondamental de ce mariage est le salut en Christ pour les deux partenaires : l'évangélisation.

c. Les deux veulent-ils se réconcilier ?

d. Si tel est le cas, suivez les étapes de réconciliation et de réengagement autant que les incroyants le peuvent.

e. Dans le cas contraire, le conjoint lésé a des motifs de divorce s'il le souhaite.

L'ABUS : Aider les victimes d'abus domestique ou de violence conjugale

Introduction :

La violence et les abus domestique sont aussi répandus à l'intérieur de l'Église qu'à l'extérieur de l'Église.

Tous comme les églises doivent disposer d'un cadre pour faire face aux abus sexuels, elles doivent également fournir un cadre pour la violence domestique.

Bien que les hommes et les femmes soient victimes d'abus et de violence conjugale, puisque la grande majorité des cas impliquent des hommes maltraitant une femme, c'est l'exemple que nous utiliserons.

Définition : l'abus domestique et la violence est un ensemble de comportements utilisées par un partenaire pour maintenir son pouvoir et son contrôle sur un autre partenaire dans une relation intime.

L'abus ou la violence domestique est une question de pouvoir et de contrôle.

Voici des tactiques qu'un partenaire violent utilise pour maintenir sa victime dans la relation (source : The National Domestic Hotline, USA)

1. Intimidation : lui faire peur en utilisant des regards, des actions, des gestes. Briser des choses ; détruire ses biens ; maltraiter des animaux domestiques ; brandir des armes.

2. Coercition et menaces : faire et/ou mettre à exécution des menaces pour la blesser. Menacer de la quitter, de se suicider, de la dénoncer à l'aide sociale, lui faire abandonner les poursuites. Lui faire faire des choses illégales.
3. Abus émotionnel : la rabaisser ; la faire se sentir mal dans sa peau ; l'insulter ; lui faire croire qu'elle est folle ; la manipuler ; l'humilier ; la culpabiliser.
4. Isolement : contrôler ce qu'elle fait, qui elle voit et à qui elle parle, ce qu'elle lit, où elle va, limiter son implication à l'extérieur ; utiliser la jalousie pour justifier ses actions.
5. Minimiser, nier, blâmer. Prendre à la légère les abus et ne pas prendre au sérieux ses inquiétudes à ce sujet ; se moquer d'elle ; dire que les abus n'ont pas eu lieu ; rejeter la responsabilité des abus sur elle, en lui disant qu'elle en est la cause.
6. Utiliser les enfants : la faire culpabiliser à propos des enfants. Utiliser les enfants pour relayer les messages. Utiliser les visites pour la harceler. Menace d'emmener les enfants.
7. Privilège masculin : la traiter comme une servante ; prendre toutes les grandes décisions sans aucune contribution de sa part. Agir comme le "Seigneur et maître du château." Être seul à définir les rôles des hommes et des femmes.
8. Abus économique : l'empêcher d'obtenir ou de conserver un emploi. Lui faire demander de l'argent. Lui donner une allocation ; prendre son argent ; ne pas lui faire connaître le revenu familial ni y avoir accès.

Les signes d'une relation abusive incluent un partenaire qui . . .

- Vous dit que vous ne pourrez jamais rien faire de bien.
- Montre une extrême jalousie envers vos amis et le temps passé sans lui.
- Vous empêche ou vous décourage de voir des amis ou des membres de votre famille.
- Vous insulte, vous rabaisse ou vous fait honte en vous rabaissant.
- Contrôle chaque centime dépensé dans le ménage.
- Prend votre argent ou refuse de vous donner de l'argent pour les dépenses nécessaires.
- Vous regarde ou agit d'une manière qui vous fait peur.
- Contrôle qui vous voyez, où vous allez ou ce que vous faites.
- Vous empêche de prendre vos propres décisions.
- Vous dit que vous êtes un mauvais parent ou menace de faire de mal ou de vous enlever vos enfants.
- Vous empêche de travailler ou d'aller à l'école.

- Détruit votre propriété ou menace de blesser ou de tuer vos animaux de compagnie.

- Vous intimide avec des fusils, des couteaux ou d'autres armes.

- Vous fait pression pour avoir des relations sexuelles lorsque vous ne le souhaitez pas ou pour faire des choses sexuelles avec lesquelles vous n'êtes pas à l'aise.

- Le premier objectif du conseiller biblique n'est pas de traiter la colère ou le conseil matrimonial. Le premier objectif est de faire face aux abus et/ou à la violence. La violence et les abus domestiques sont avant tout un problème au cœur de l'homme craintif, dominateur, en quête de pouvoir et abusif. (Luc 6.43-45)
- Conseillez le couple séparément. Informez son avocat (ami(e) de confiance) de ce qui s'est passé lors de vos séances avec lui. Attendez-vous à des excuses, des rationalisations et des rejets de faute. Attendez-vous à de la résistance.
- Il faut cibler le cœur de l'agresseur, et pas seulement s'attarder sur les détails des conflits. Son objectif est le contrôle.
- Questions qui visent le cœur. Avec un agresseur, posez des questions, "quoi" plutôt que "pourquoi" (*The Heart of Domestic Abuse*, Chris Moles, pp. 33-36)
 1. Quelles sont ses croyances ?
 2. Quelles sont ses émotions ?
 3. Qu'est-ce qu'il craint le plus ?
 4. Qu'est-ce qu'il voulait ?
 5. Qu'a-t-il fait pour obtenir ce qu'il voulait ?
- Bien qu'il soit impératif de cibler le cœur dans le cadre de la relation d'aide, le comportement doit être exploré afin d'aborder ses tactiques abusives particulières avec la perspective de Dieu (tiré de *The Heart of Domestic Abuse*, de Chris Moles)
 1. S'il utilise la violence : Psaume 11.5
 2. S'il utilise l'intimidation : Psaume 34.15-16
 3. S'il utilise la moquerie, les insultes ou l'humiliation : Prov. 12.18
 4. S'il utilise l'isolement : Ecclésiaste 4.12
 5. S'il utilise le déni et l'accusation : Proverbes 28.13
 6. S'il utilise les enfants : Luc 17.2
 7. S'il utilise le privilège masculin : Éph. 5.25
 8. S'il utilise les finances : 1 Tim. 5.8
 9. S'il utilise la contrainte ou les menaces : 1 Cor. 13.4-5
 10. S'il utilise la tristesse et les regrets pour manipuler : 2 Cor. 7.10
- La violence domestique et la violence conjugale sont des problèmes d'adoration de soi. Même s'il occupe une position respectable dans l'Église, Dieu n'est pas la personne la plus importante dans sa vie - *il l'est*.
- Sa valeur la plus élevée est lui-même et ceux qui sont dans sa vie doivent lui obéir de manière servile, sinon il déversera sa colère sur eux et les punira de diverses manières.

- “Un homme violent est souvent tellement préoccupé par lui-même qu’il se considère comme incompris et non comme ayant tort” (Brenda Branson et Paula Silvia ; cité dans Moles, 44).
- “L’orgueil et l’arrogance sont sûrement à l’oeuvre dans le coeur d’un homme violent. Les désirs et les préjugés sont souvent élevés au rang de droits et d’avantages. L’orgueil tue, à la fois les hommes enveloppés dans leur tromperie et les femmes détruites dans leur sillage” (Moles, 44).

Liste de vérification du conseiller

- assurez-vous que la victime a un avocat (amie de confiance), quelqu’un qui la conseille séparément de l’agresseur. Tenez l’avocat informé de ce qui se passe dans le conseil de l’agresseur.
- la violence et les abus physique doivent cesser immédiatement. Aucune exception. Signalez toute connaissance d’abus / agressions physiques aux autorités locales.
- l’agresseur doit assumer l’entière responsabilité de ses actes et des conséquences de ces actes.
- TOUS les comportements pécheurs utilisés pour manipuler et contrôler doivent être dénoncés et arrêtés ; et le coeur rempli de l’orgueil et du désir de dominer et de contrôler doit être dénoncé.
- Des aveux doivent être faits et le pardon doit être demandé à tous ceux qui ont été offensés, aux personnes et à Dieu.
- Il doit y avoir des preuves d’une véritable conviction et contrition du coeur, ainsi que d’une véritable repentance